PROJET DE LOI adopté le 22 décembre 2010



SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.): 2062, 2434 et T.A. 443.

Sénat: **406** (2009-2010), **75** et **77** (2010-2011).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Burkina Faso relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire (ensemble six annexes), signé à Ouagadougou le 10 janvier 2009¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 décembre 2010.

Le Président,
Signé : Gérard LARCHER

¹ Nota: voir le document annexé au n° 2062 (AN, 13^{ème} législ.).